

Motion du Comité français de l'UICN sur l'agression de l'Ukraine

Suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, le Comité français de l'UICN tient à exprimer et souligner les points suivants :

- Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature fut créée en reconnaissant que la protection de la nature contribue à la paix dans le monde ;
- L'avenir et la protection de la biosphère – notre avenir, objet de la mission de l'UICN, dépend de l'action solidaire des peuples et d'un monde en paix ;
- L'Etat ukrainien est victime d'une agression intolérable par l'Etat de la Fédération de Russie ;
- La guerre menée par le gouvernement russe en territoire souverain ukrainien a des conséquences terribles pour les populations civiles, victimes de bombardements, et aura aussi des conséquences majeures sur l'état de l'environnement ukrainien, terrestre et marin, par sa destruction et sa pollution ;
- Cette guerre se déroule dans un pays fortement industrialisé avec de nombreuses usines chimiques, métallurgiques et centres de production d'énergie nucléaire dont l'ancien site de Tchernobyl. Les conséquences d'une attaque contre l'une de ces installations sont susceptibles de polluer durablement une partie du continent européen.

Face à ce constat et en demandant instamment la fin immédiate de la guerre, le Comité français de l'UICN :

- Demande aux Etats membres de l'UICN de soutenir la suspension immédiate des droits de participation du gouvernement de la Fédération de Russie de toutes les instances de l'UICN ;
- Appelle l'UICN à reconsidérer l'invitation de la Fédération de Russie à accueillir en 2024 le Congrès mondial des parcs sur son territoire ;
- Réaffirme son soutien inconditionnel aux organisations de protection de l'environnement ukrainiennes ainsi qu'à l'ensemble des experts ukrainiens participant aux travaux de l'UICN ;
- Réaffirme son soutien à la société civile russe, et particulièrement à ses associations de protection de l'environnement et ses scientifiques, engagés pour faire progresser la conservation de la nature et la paix ;
- Appelle les États européens à accueillir et assurer une protection effective de l'ensemble des ukrainiens fuyant les zones de conflits.

Nous n'avons qu'une seule Terre, les humains et les autres êtres vivants ont leurs destins liés : la solidarité, dans le respect de toute vie, est la seule option. L'UICN étant née pour que la conservation de la nature contribue à la paix mondiale, le Comité français de l'UICN condamne aujourd'hui plus fortement que jamais toutes guerres destructrices de la nature et des humains.